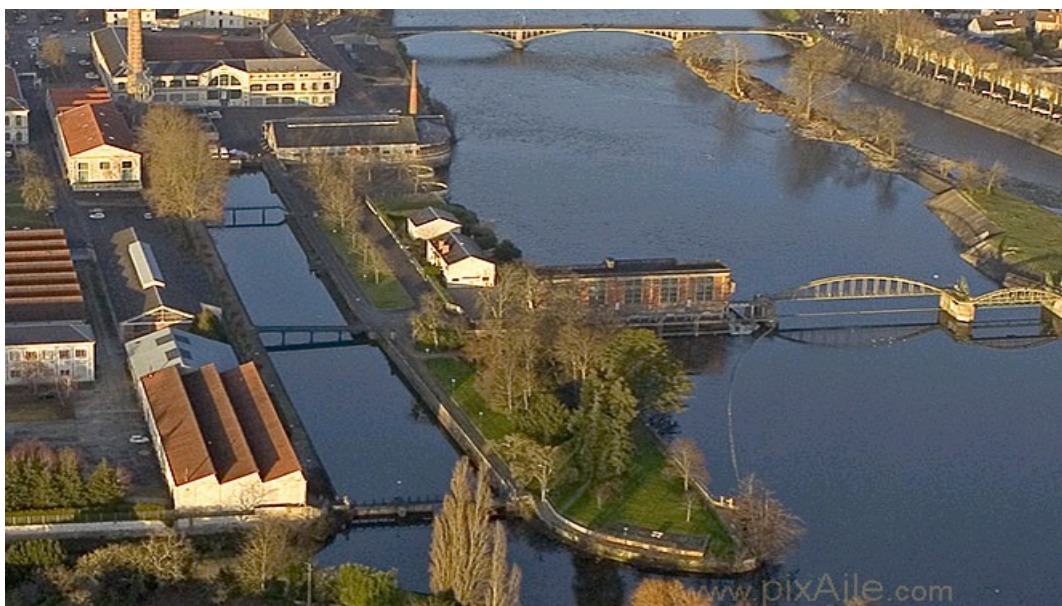




LA MANU 2019 Appel à initiatives

CAHIER DES CHARGES

En 2019, la Manufacture fête ses 200 ans. C'est l'occasion de participer à cette commémoration en organisant ou en soutenant les manifestations qui mettront en valeur la Manufacture.



LABELLISER VOTRE PROJET

- **Objectifs**

Pour labelliser "MANU 2019", les projets doivent répondre à l'objectif général de l'appel à projet commémorer les 200 ans de la Manufacture et positionner Châtellerauld comme un lieu d'excellence des savoir-faire.

Les opérations labellisées devront s'inscrire dans au moins un des axes ci-dessous :

- Commémorer l'histoire de la Manufacture,
- Informer et sensibiliser sur les savoir-faire d'excellence de Grand Châtellerauld, d'hier et d'aujourd'hui.

Les opérations labellisées bénéficieront de la communication de l'année « Manu 2019 ».

- **Critères de sélection**

- 1- Adéquation du projet avec au moins un axe stratégique proposé.
- 2- Mise en œuvre de partenariats avec d'autres acteurs publics et privés.

- **Types d'actions visées**

- Séminaires, conférences,
- Expositions, supports éducatifs et outils de sensibilisation,
- Événements économiques,
- Échanges citoyens,
- Visites,
- Spectacles,
- Manifestations et événements festifs.

- **Types d'acteurs éligibles**

- Association loi 1901,
- Collectivités territoriales,
- Acteurs culturels et touristiques,
- Entreprises, dont le siège est établi en Grand Châtellerauld.

- **Dates du projet**

Les projets labellisés se dérouleront **du 1er mai au 1er décembre 2019**.

- **Conditions administratives**

Les bénéficiaires du label signeront une convention avec la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld, et s'engageront à réaliser les actions pour lesquelles leur projet a été labellisé et à utiliser le label octroyé.

- **Délais de réception des dossiers**

Deux commissions de sélection seront organisées.
Les dates limites de réception des dossiers sont :

- Le 3 mai 2019

- **Procédure de labellisation**

Toute demande doit faire l'objet d'une lettre d'initiative et d'un dossier descriptif comprenant :

- La présentation de porteur de projet,
- La description du projet,
- Le calendrier,
- Le budget prévisionnel,
- Le plan de financement prévisionnel.